

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 1^{er} juillet 2010

Point n° 1

DÉLIBÉRATION N° 10.09 DU 1^{er} JUILLET 2010

**Relative à l'approbation du procès-verbal de la réunion
du conseil d'administration du 8 avril 2010**

Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 avril 2010, sous réserve des observations ci-annexées.

**Le Secrétaire
Directeur général de l'Agence
de l'Eau de Seine-Normandie**



Guy FRADIN

**Le Président
du Conseil d'administration**



Daniel CANÉPA

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 10.09 DU 1^{er} JUILLET 2010 RELATIVE
A L'APPROBATION DEUX PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2010**

M. CONRIÉ a souhaité que ses interventions soient modifiées de la façon suivante :

- Page 17 3^{ème} paragraphe, il y a lieu de lire :

M. CONRIÉ s'étonne de la remarque sur les retards de paiement dans les perceptions. Il suppose qu'elle est due à la situation de la circonscription de M. LARMANOU car, au niveau national, les délais de paiement des comptables publics se sont réduits de manière assez spectaculaire. Ces délais sont en moyenne de l'ordre de 7 jours.

- 5^{ème} paragraphe, il y a lieu de lire :

M. CONRIÉ promet de signaler cette situation à son collègue Trésorier-Payeur-Général de l'Eure pour rechercher des solutions le cas échéant.

Mme HUCK a souhaité que son intervention soit modifiée de la façon suivante :

- Page 17 avant dernier paragraphe, il y a lieu de lire :

Mme HUCK remercie M. FRADIN, M. CONRIÉ et Mme LUGLI d'avoir répondu à sa demande concernant des bruits qui circulent actuellement et selon lesquels certains usagers industriels ne paieraient pas leur redevance. L'explication a été fournie, mais il convient à présent de faire taire ces bruits, car ils ne sont pas agréables pour les industriels.

M. LECUSSAN a souhaité que ses interventions soient modifiées de la façon suivante :

- Page 12 6^{ème} paragraphe, il y a lieu de lire :

M. LECUSSAN fait observer que la station d'épuration d'Eurodisney, pour laquelle une décision doit être prise au cours du présent Conseil, représente un projet très important. En fonction de la décision prise, le budget prévisionnel pour les lignes industries, sera atteint ou pas.

- Page 18 1^{er} paragraphe, il y a lieu de lire :

M. LECUSSAN : précise à Mme HUCK que le fait de ne pas avoir reçu les demandes de redevances émises par l'AESN pose quelques problèmes aux entreprises, notamment celles de taille moyenne. Toutes n'ont pas provisionné ces dettes, certaines n'ayant pas été informées de ce décalage d'une année.

- Page 26 4^{ème} paragraphe, il y a lieu de lire :

M. LECUSSAN note que l'Agence de l'eau devrait être plus dans une logique de projets que de guichet pour améliorer le milieu d'ici 2015. Trop de dépenses portent sur des animations, dont l'impact sur l'amélioration du milieu n'est pas visible. Les nouveaux contrats envisagés restent dans cette notion d'animation, alors même que l'Agence finance plus d'ETP externes que d'ETP interne. Une limite semble avoir été atteinte.